

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE CONSERVATEURS STAGIAIRES ÉLÈVES DE L'ENSSIB,  
RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES  
DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES**

**15<sup>ème</sup> session**

**Novembre 2005**

## **1. TEXTES OFFICIELS**

### **1. 1. Statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques**

L'article 4 du décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques stipule que le recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), s'effectue par trois concours : concours externe, concours interne et concours ouvert aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes. Pour concourir, ces derniers doivent avoir satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école. Sous réserve de l'application de l'ordonnance du 2 août 2005, ils devaient être âgés de moins de trente-cinq ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours <sup>1</sup>.

La directrice de l'École des chartes fournit au jury, pour chaque session, la liste des élèves qui ont satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année, en attestant qu'ils sont admis à soutenir leur thèse pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe.

### **1. 2. Concours ouvert aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes**

L'arrêté du 18 février 1992 <sup>2</sup> fixe les modalités d'organisation du concours de recrutement de conservateurs stagiaires réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes. Ce texte prévoit deux épreuves notées de 0 à 20 :

1. Examen par le jury d'un dossier comportant pour chaque candidat l'exposé de ses titres et travaux et le relevé des notes obtenues au cours de la scolarité à l'École nationale des chartes (coefficient 1) ;

2. Une conversation avec le jury portant sur les motivations du candidat (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Le jury du concours est nommé chaque année par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. L'arrêté du 25 février 1999, modifiant l'article 2 de l'arrêté du 18 février 1992, a précisé la composition de ce jury : "Il comprend un président et au moins quatre membres, dont deux choisis parmi les enseignants de l'École nationale des chartes et de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. La moitié au moins des membres appartiennent au personnel scientifique des bibliothèques" <sup>3</sup>.

Le décret du 7 octobre 1996 a fixé les conditions d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour ce concours <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir en annexe 1.

<sup>2</sup> Voir en annexe 2.

<sup>3</sup> Voir en annexe 4.

<sup>4</sup> Voir en annexe 3.

## 2. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Depuis 2003, suivant le vœu de l'École des chartes, les dates d'inscription au concours de recrutement de conservateurs stagiaires élèves de l'ENSSIB sont fixées plus tôt. Elles ont été alignées sur les dates d'inscription au concours de l'Institut National du Patrimoine (INP). Ainsi les élèves se déterminent désormais au même moment pour ces deux concours et le nombre potentiel de candidats à l'ENSSIB est connu au début du second trimestre de l'année.

C'est un arrêté en date du 8 avril <sup>5</sup> qui a autorisé, au titre de l'année 2005, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires élèves de l'ENSSIB, réservé aux élèves et anciens élèves de l'École des chartes.

Le nombre d'emplois offerts a été fixé à 15 par arrêté du 12 mai 2005 <sup>6</sup>.

On a récapitulé ci-après le nombre de postes offerts à ce concours depuis 1992. C'était l'année de transition entre le "stage chartiste", organisé en application du statut de 1969 et de l'arrêté du 31 décembre 1970, et le "concours chartiste" actuel. Le tableau ainsi établi montre que 15 postes est l'offre habituelle depuis 2000.

1992-1	1992-2	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
15	13	16	17	15	19	19	18	14

2000	2001	2002	2003	2004	2005
15	15	15	15	15	15

Le département des concours de l'ENSSIB a assuré l'organisation de la session, en liaison avec le Bureau des concours de la Direction des Personnels, de la Modernisation et de l'Administration (DPMA B7).

Le calendrier a été le suivant :

<b>Publication de l'arrêté d'ouverture du concours au <i>Journal officiel</i></b>	22 avril 2005
<b>Clôture des inscriptions</b>	23 mai 2005
<b>Fixation du nombre de postes</b>	25 mai 2005
<b>Arrêté de nomination du jury</b>	23 septembre 2005
<b>Examen des dossiers (1<sup>ère</sup> épreuve)</b>	15 novembre 2005
<b>Epreuves orales (2<sup>ème</sup> épreuve)</b>	16-17 novembre 2005
<b>Délibération finale du jury</b>	17 novembre 2005
<b>Publication des résultats</b>	18 novembre 2005

Pour la première épreuve, le jury s'est réuni le mardi 15 novembre après-midi dans les locaux de l'Inspection générale des bibliothèques (10, rue Auber, Paris 9<sup>ème</sup>).

Les entretiens des mercredi et jeudi ont eu lieu à la Bibliothèque nationale de France (site François-Mitterrand, salle des commissions n° 2). Il a été choisi, depuis 1997, d'accueillir les futurs conservateurs dans la bibliothèque la plus prestigieuse, en bénéficiant de l'appui de la direction de la BNF.

Les délibérations finales ont eu lieu le jeudi en fin de journée.

A la date de clôture des inscriptions, 19 dossiers avaient été déposés. Par la suite, une candidate de la promotion sortante s'est désistée, car elle bénéficiait d'une allocation de recherche dans une université. Lors de la session précédente, 30 candidats s'étaient inscrits. Cinq désistements s'étaient produits.

---

<sup>5</sup> Voir en annexe 5 (J.O. du 22 avril 2005).

<sup>6</sup> Annexe 6 (J.O. du 25 mai 2005).

Le contexte général était le suivant :

- Le concours externe et le concours interne de recrutement de conservateurs stagiaires élèves de l'ENSSIB, ouverts pour 38 postes <sup>7</sup>, s'étaient tenus avant le concours réservé aux élèves et anciens élèves de l'École des chartes, concours ouvert pour 15 postes.

- Un concours de recrutement de conservateurs stagiaires du patrimoine avait été ouvert pour 22 postes, dont 7 pour les archives (concours externe) - autre concours réservé aux élèves de l'École des chartes <sup>8</sup>.

Il était prévu qu'en 2005 le concours de l'Institut national du patrimoine (INP) se déroule après le concours ENSSIB réservé aux élèves et anciens élèves de l'École des chartes.

- Pour mémoire, un concours avait été ouvert pour l'accès au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux de bibliothèques, pour 10 postes. Mais il ne comportait pas de poste ouvert aux candidats ayant satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de l'École des chartes <sup>9</sup>.

En 2005, la promotion d'élèves de troisième année de l'École des chartes était de 26 élèves. La plupart des sortants se présentaient aux concours des écoles d'application, ENSSIB et INP. 12 se sont inscrits au concours de l'ENSSIB, auxquels se sont ajoutés 6 élèves de promotions précédentes, déjà archivistes paléographes.

Au concours de l'INP, 13 chartistes s'orientaient vers les archives, 4 vers les musées. Comme les années précédentes, des chartistes (2 élèves) s'étaient présentés à l'agrégation.

L'École des chartes a été confrontée, par le passé, à un resserrement des débouchés. Elle a incité alors ses élèves à envisager d'autres orientations que les concours réservés des archives et des bibliothèques : concours de l'enseignement (agrégation), filières musées ou archéologie de l'INP.

En 2005, à nouveau, le retour d'archivistes paléographes qui avaient choisi d'autres orientations (enseignement, travail à l'étranger...) rendait les profils des candidats assez différents.

### **3. COMPOSITION DU JURY <sup>10</sup>**

Conformément à l'arrêté du 18 février 1992, deux membres du jury sont choisis parmi les enseignants de l'ENSSIB et parmi les enseignants de l'École des chartes :

. Mme Annie CHARON, professeur à l'École nationale des chartes après avoir été conservatrice à la Bibliothèque nationale, participe à ce jury depuis la première session.

. Mme Anne-Marie BERTRAND, conservatrice générale, directrice de l'ENSSIB, a succédé en 2005 à Mme Noëlle DROGNAT-LANDRÉ, conservatrice, responsable du diplôme de conservateur de bibliothèque (DCB) à l'ENSSIB.

---

<sup>7</sup> Arrêtés du 4 février (ouverture du concours) et du 12 mai 2005 (fixation du nombre de postes : 25 au concours externe, dont 2 à pourvoir à la ville de Paris ; 13 au concours interne, dont 1 à pourvoir à la ville de Paris).

<sup>8</sup> Arrêté du 18 février 2005. Le nombre de postes ouverts par spécialité a été fixé par arrêté du 12 juillet 2005 : 7 postes (concours externe) pour les archives, dont 2 pour le ministère des Affaires étrangères ; 11 postes pour les musées, 10 au concours externe, dont 3 pour la ville de Paris, et 1 au concours interne ; 3 postes pour les monuments historiques (concours externe) ; 1 pour l'archéologie (concours interne).

<sup>9</sup> Arrêté du 21 décembre 2004 : 8 postes au concours externe, 2 au concours interne.

<sup>10</sup> Voir l'arrêté du 23 septembre 2005, en annexe 7.

Mme BERTRAND apporte à ce jury une expérience de praticienne et d'historienne des bibliothèques. Auteur de nombreux ouvrages, elle a été directrice de bibliothèque municipale, directrice du service études et recherches à la Bibliothèque publique d'information, chargée de mission à la Direction du livre et de la lecture, rédactrice en chef du *Bulletin des Bibliothèques de France*.

Mme DROGNAT-LANDRÉ, membre du jury en 2004, avait quitté l'ENSSIB, pour prendre un poste de conseiller pour le livre et la lecture. Le jury la remercie de l'aide qu'elle lui a apportée pendant cette session.

Les autres membres ont été :

. Mme Isabelle SABATIER, conservatrice générale, directrice de la Bibliothèque de l'université Paris-Dauphine, après avoir été longtemps conservatrice à la Bibliothèque nationale, entrée dans le jury en 2002.

. M. Pierre VIDAL, conservateur général à la Bibliothèque nationale de France, directeur de la bibliothèque-musée de l'Opéra, après avoir été conservateur en bibliothèque municipale, entré dans le jury en 2004.

. M. Denis PALLIER, inspecteur général des bibliothèques, président depuis la session 2002.

Le jury est composé de manière à ce que l'expérience de ses membres concerne les différents types de bibliothèques : Bibliothèque nationale de France, bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques.

Un jury de cinq personnes est adapté à l'effectif des candidats auditionnés. En 2005, malheureusement, un des membres du jury n'a pu participer à la seconde épreuve, pour raison de santé. La composition d'un jury ne pouvant plus être modifiée après la première épreuve commencée, le jury a donc fonctionné avec quatre membres pendant toute la durée de l'épreuve d'oral. Suivant la règle, seuls les membres du jury ayant participé à l'ensemble des épreuves ont participé à la délibération finale, établissant la liste des candidats proposés à l'admission.

La présence d'un suppléant n'avait pas été prévue pour un si petit jury. Ce point sera réexaminé.

#### 4. LES CANDIDATS

Le jury a eu à examiner 18 dossiers, présentés par douze candidates et six candidats.

Le tableau ci-après indique l'évolution du nombre de candidats (présents à l'oral) depuis 1992. Il montre qu'il y eu depuis 1998 un tassement sensible du nombre des candidats à l'ENSSIB, avec une exception en 2004.

1992-1	1992-2	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
15	13	27	28	25	22	23	20	19

2000	2001	2002	2003	2004	2005
18	19	18	18	24	18

Comme lors des précédentes sessions, les deux options du concours d'entrée à l'École des chartes étaient représentées. La filière A (médiévale et moderne) était dominante : 15 personnes, contre 3 pour la filière B (moderne et contemporaine).

Tous les postulants avaient suivi la scolarité type de trois ans.

La majorité des candidats (12) appartenait à la promotion entrée à l'École en 2002, avec une scolarité régulière.

Six candidats étaient archivistes paléographes, depuis 1999 (1), 2002 (1), 2004 (2) ou 2005 (2). Deux candidats avaient une expérience professionnelle de deux années et plus.

Cependant, la majorité des postulants avait vingt-cinq ans ou moins. Les années de naissance étaient les suivantes :

<b>1971</b>	1
<b>1977</b>	1
<b>1979</b>	2
<b>1980</b>	5
<b>1981</b>	5
<b>1982</b>	4

## **5. PREMIERE ÉPREUVE**

### **5. 1. La présentation des dossiers**

Conformément à la fiche "Comment remplir votre dossier d'inscription", les candidats ont rédigé une note présentant leur parcours, leurs travaux et activités, la nature de leur travail de thèse ; leur connaissance, leur expérience des bibliothèques et les stages suivis, leurs motivations pour le métier de conservateur de bibliothèque.

Tous, sauf deux, ont signé cette **lettre de motivation**. La longueur moyenne des présentations - souvent compactes - est de quatre pages dactylographiées, ce qui donne au jury une information satisfaisante. Lors des sessions précédentes, le jury avait rencontré des lettres courtes et peu nourries. Un seul cas est apparu en 2005. L'exposé de motivation a été complété lors de l'oral.

Les postulants ont annexé à leur lettre de motivation un **curriculum vitae**, qui regroupait les données essentielles, en quelques rubriques : éléments d'état civil, chronologie des formations, diplômes obtenus (avec la date d'obtention), stages (avec leur durée), langues pratiquées (avec les éléments qui permettent de situer le niveau), expériences professionnelles, publications, bibliothèques fréquentées, vie associative, autres centres d'intérêt.

En raison du nouveau calendrier, des éléments importants (notes de 3<sup>ème</sup> année, attestation du directeur de thèse, attestation de DEA, de stage) ne peuvent être disponibles au moment de l'inscription. Ils ont été collectés par l'École des chartes et remis au président du jury début novembre.

A cette occasion, le président du jury pointe et réclame les documents manquant aux dossiers (diplômes, attestations, mais aussi textes d'articles susceptibles d'être pris en compte dans la notation).

Lettre et *curriculum vitae* ont été, pour l'essentiel, clairs et préparés soigneusement. La forme est satisfaisante.

**En ce qui concerne la teneur des lettres de motivation, le jury constate un net progrès :**

- Les défauts anciens (description détaillée du travail de thèse, perspective exclusive d'un travail de recherche) n'apparaissent plus. Le message du jury sur la diversité des bibliothèques et la diversité des responsabilités des conservateurs est passé.

- Les candidats savent expliquer la totalité de leur parcours, dans un exposé construit. Beaucoup montrent une personnalité ouverte, en décrivant leur expérience et leurs centres d'intérêt. Le jury a apprécié de lire des exposés personnels et de découvrir des profils originaux.

- Comme en 2004, on a trouvé peu d'exposés convenus, appuyés sur une connaissance théorique de quelques types de bibliothèques ou de fonctions du personnel scientifique.

L'intérêt n'est pas égal pour les différents types de bibliothèques. Les bibliothèques municipales demeurent fréquemment citées. Mais une attention est portée aux bibliothèques universitaires et de grands établissements, ainsi qu'à la Bibliothèque nationale de France. Quelques candidats forment un projet professionnel dans ces types de bibliothèque.

La nouveauté est que presque tous les candidats ont fait un stage en bibliothèque, en France ou à l'étranger (ou des vacances en bibliothèque), ce qui transforme la teneur des exposés. Ceux-ci sont plus réalistes et pratiques. En même temps, les élèves utilisent mieux l'expérience qu'ils ont accumulée, en fréquentant des bibliothèques françaises et étrangères comme lecteurs et en suivant les stages et options organisés par l'École des chartes. L'information apportée par des entretiens avec des conservateurs de bibliothèques est mieux située.

Les lettres de motivation théoriques deviennent donc rares. Cependant, si les candidats se forment une image du métier proche de la réalité, le jury note une dominante « mise en valeur des collections », avec une faible référence au rôle du conservateur dans la constitution des fonds, en réponse aux besoins d'un public.

- En dépouillant le dossier administratif ou le CV, on trouve encore des informations ponctuelles (stage, formation, connaissance d'une langue...), insuffisamment situées ou éclairées. Ces points sont évoqués par le jury lors de l'entretien.

### **Il est rappelé aux candidats que :**

. Avant la réunion d'examen des dossiers, le président du jury procède à un dépouillement des sources reçues et établit des tableaux de synthèse à l'intention des autres membres du jury. S'il y a désistement, il est utile qu'il soit annoncé au président du jury, aussi tôt que possible.

. La lettre de motivation doit être structurée et signée. Il est utile au jury de connaître le parcours personnel et intellectuel du postulant. Le candidat doit faire apparaître ses connaissances et ses convictions à l'égard du métier dans lequel il souhaite s'engager.

Cette partie gagne à s'appuyer sur des exemples. Elle suppose une réflexion,  
. à partir de l'usage de divers types de bibliothèques (françaises ou étrangères),  
. à partir d'une connaissance un peu plus approfondie de leur fonctionnement, acquise par un stage, par des échanges avec des conservateurs, des lectures. Cette lettre n'est pas un exercice de style, suivant un plan type. Elle doit avoir un caractère personnel.

. Une copie des titres universitaires au delà du DEUG (licence, maîtrise, diplôme d'études approfondies, doctorat) doit être jointe au dossier. En ce qui concerne les DEA, parfois soutenus peu avant la session du jury, il est nécessaire de mettre au dossier une attestation provisoire ou d'annoncer l'envoi de celle-ci dès sa disponibilité. La soutenance du DEA doit être signalée sur le dossier de candidature (dossier rose, tableau diplômes et titres). En règle générale, le jury attend un justificatif pour tout diplôme cité.

. Pour les candidats qui ne sont pas encore archivistes paléographes, l'appréciation du directeur de thèse est une source nécessaire pour le jury. Il faut donc que chaque directeur de thèse soit informé de l'importance de ce document. Le jury a reçu en 2005 des appréciations plus détaillées, mais encore très différentes. Or, il serait souhaitable qu'elles fournissent un éclairage :

- sur le niveau du travail (en précisant éventuellement les difficultés rencontrées),  
- mais aussi sur les qualités dont les candidats ont fait preuve ou non dans leurs recherches, qualités de chercheur et qualités humaines : initiative, continuité, méthode, solidité et rigueur, curiosité, originalité et ouverture d'esprit, lecture critique, qualité des analyses, clarté d'esprit, aptitude à exposer, écoute, sens de la recherche en équipe...

Ces capacités sont importantes pour le métier de conservateur.

. Pour les archivistes paléographes, la note attribuée à leur thèse doit apparaître dans le dossier. Les positions des thèses doivent être jointes au dossier.

. Le jury ne peut prendre en compte que les travaux dont le texte est **fourni** dans le dossier (article, contribution à un catalogue, à un colloque...). Il peut s'agir de travaux publiés ou à publier. L'important est qu'ils soient validés par une instance scientifique. Des publications électroniques peuvent s'y ajouter, si la part prise par le candidat est explicite. L'adresse électronique doit être précise et la voie d'accès au document bien balisée.

. Lorsque les élèves ont eu l'initiative de demander un stage en bibliothèque, il est souhaitable qu'ils joignent à leur dossier une attestation du directeur de la bibliothèque concernée, en précisant les dates de début et de fin de stage.

Le jury a constaté depuis plusieurs années l'effet très positif des stages longs (de l'ordre de trois semaines). Il est naturellement attentif, lors de l'entretien, à ce que les étudiants ont retenu de leur stage, à l'influence du stage sur leurs orientations professionnelles. Le jury conseille donc de se tourner vers un établissement qui participe aux grands réseaux de bibliothèques, qui porte un réel projet culturel ou intellectuel.

. De manière générale, les informations données gagnent à être précises. Ainsi, l'engagement associatif ne peut être apprécié par le jury que si la nature et la durée des activités ou responsabilités associatives sont précisées.

## **5. 2. L'examen des dossiers**

On a appliqué en 2005 la méthode d'examen des dossiers suivie lors des sessions précédentes, en prenant en compte les éléments nouveaux (généralisation du DEA et fréquence des stages).

Pour chaque candidat, la base de la notation est la **moyenne de l'ensemble des notes obtenues au cours des trois années de scolarité** à l'École des chartes. Ce principe est applicable aux différentes filières sans entraîner de disparité de traitement.

En 2002 la moyenne avait baissé (12,62 seulement, moyenne inférieure à celles de 2001 (12,88) et 2000 (12,78). Depuis 2003, on constate l'augmentation de la moyenne générale : 13,05 en 2003, 13,42 en 2004, 13,48 en 2005.

Le jury a retenu **six possibilités de bonification, avec un maximum d'un point chacune** :

. La première prend en compte **les matières qui préparent plus spécialement aux métiers des bibliothèques** (bibliographie, histoire du livre, critique de l'image documentaire, systèmes de communication, livre manuscrit, patrimoine imprimé et gravé), qu'il s'agisse de matières suivies par tous les élèves ou d'options choisies.

En 2005, la moyenne générale dans ces matières s'établit à 13,87. Elle est supérieure aux moyennes des trois années précédentes (13,56 et 13,48).

L'intérêt des candidats pour les matières examinées était attesté par le suivi des options "bibliothèques" tant en seconde année (14 candidats sur 18), qu'en troisième année (15 candidats sur 18).

Une bonification d'un point a été attribuée lorsque la moyenne d'un candidat était supérieure à 14 et lorsque le nombre de cours ou d'options dépassait 4 (5 cas).

La bonification a été limitée à trois quarts de point pour des candidats qui répondaient à la condition de moyenne, mais n'avaient suivi que 4 matières ou options (2 cas). Il n'y avait pas de candidats dont la moyenne dépassait 14, qui aient suivi moins de 4 matières.

. Une deuxième bonification prend en compte le **niveau des titres universitaires** acquis.

L'École des chartes encourage ses élèves à mesurer leur capacité de recherche et à obtenir un diplôme d'études approfondies (DEA), avant soutenance de leur thèse.

Cette incitation a été efficace dès 1994. En 2000, tous les candidats étaient titulaires d'un DEA. C'est à nouveau le cas en 2005. Il s'agit en grande majorité de DEA d'histoire, avec diverses spécialités. On compte également un DEA d'études germaniques, un DEA de langue française et un DEA " Cinéma et audiovisuel ".

L'évolution des titres universitaires des candidats à l'ENSSIB est retracée dans le tableau ci-après (qui ne prend en compte que le titre le plus élevé).

	Candidats	Licence	Maîtrise	DEA	Doctorat
<b>1992 (2)</b>	13	3	3		
<b>1993</b>	27	17		3	
<b>1994</b>	28	5	1	17	
<b>1995</b>	25	1	1	19	
<b>1996</b>	22	1	1	18	
<b>1997</b>	23	5		17	1
<b>1998</b>	20	1		19	
<b>1999</b>	19	2		16	
<b>2000</b>	18			18	
<b>2001</b>	19	4		15	
<b>2002</b>	18	1		17	
<b>2003</b>	18		1	17	
<b>2004</b>	24		1	23	
<b>2005</b>	18			18	

Constatant que l'obtention du DEA s'était généralisée et que cette note obtenue à l'université était désormais prise en compte dans la notation de la troisième année de l'École des chartes, le jury n'a plus attribué de bonification à ce titre.

C'est la diversité des formations qui a été prise en compte : une ou deux licences obtenues dans d'autres disciplines que la discipline principale, le CAPES et l'agrégation à la suite d'une double scolarité (École des chartes et ENS Ulm). Au total cette seconde bonification a apporté, à cinq candidats, un quart à trois quarts de point.

. La troisième bonification concerne les **travaux publiés** (articles, interventions dans des colloques...), en dehors des exercices faits dans le cadre de la scolarité.

Sept candidats ont bénéficié de cette bonification en 2005. C'est un nombre plus élevé que précédemment. Ces auteurs de travaux sont aussi bien des élèves de troisième année (4) que des candidats déjà archivistes paléographes, qui ont bénéficié de plus de temps pour publier les résultats de leur recherche (3).

Le jury a attribué un quart de point, un demi-point ou un point, suivant le nombre, l'importance des articles ou contributions et leur originalité par rapport au travail de recherche mené à l'École des chartes.

. Une quatrième possibilité de bonification est relative aux **connaissances des candidats dans une ou plusieurs langues étrangères**. Ces connaissances doivent être validées par un diplôme ou un titre homologué. Ou bien, le candidat doit faire état d'un séjour long nécessitant l'usage de la langue.

Une seule bonification (1 point) a été attribuée en 2005. Le jury a examiné à part les stages à l'étranger et n'a pu prendre en compte des initiations ou formations à diverses langues, évoquées sans attestation.

. Le jury est attentif aux **stages de longue durée (de l'ordre de trois semaines)**. Il a souligné dans les rapports précédents l'importance qu'il attachait aux stages longs en bibliothèque. Comme en 2004, il n'a donc pris en compte que ces stages professionnels, ainsi que les vacances effectuées dans des bibliothèques françaises ou étrangères, examinées au même titre que les stages.

En 2005, tous les candidats sauf un avaient effectué un ou plusieurs stages ou vacances en bibliothèque, en France ou à l'étranger. 17 candidats ont donc bénéficié d'un demi-point ou d'un point au titre des stages professionnels de longue durée.

Suivre un stage volontaire en bibliothèque est probablement la meilleure préparation à ce concours et le moyen de consolider une vocation. L'École des chartes propose à ses élèves la possibilité de stages dans une institution de conservation - en France en 1<sup>ère</sup> année, à l'étranger en seconde année. Des stages de groupe sont organisés en première année, en France et à l'étranger, sur des projets précis. Au cours de l'oral, le jury s'est fait préciser quelles étaient les conditions de déroulement des différents stages et a essayé d'identifier l'apport respectif des stages en France et à l'étranger. Ces stages longs en bibliothèque continueront de faire l'objet d'une particulière attention lors des prochaines sessions.

**. En 2005 ont été examinées en même temps les autres expériences professionnelles et les activités culturelles et associatives des candidats.** Une sixième bonification, d'un quart à trois quarts de point, a été attribuée à 8 candidats à ces titres

Deux candidats avaient une expérience professionnelle notable, l'une dans l'enseignement, l'autre dans une bibliothèque étrangère.

Comme les années précédentes, les responsabilités associatives étaient variées (associations d'élèves, camps scouts, responsabilité de groupes d'enfants et de jeunes, cours d'alphabétisation, soutien scolaire, action humanitaire, organisation de concerts, action culturelle, sports ...).

Ces activités apprennent à travailler en équipe. Il a paru à nouveau utile au jury de prendre en compte l'engagement et les responsabilités assumées dans les associations, dès lors qu'elles étaient décrites précisément (nature, durée). Le jury a tenu compte de la possession du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs, diplôme non professionnel délivré après formation par les directions départementales de la jeunesse et des sports), ainsi que de l'attestation de formation aux premiers secours.

Parmi les compétences annoncées par les candidats, le jury a noté que des compétences informatiques ou bureautiques étaient mentionnées par huit candidats (4 hommes et 4 femmes).

A l'issue de cette première épreuve, l'éventail des notes est allé de 12,88 à 18,28 sur 20, résultats fort proches de ceux de 2004, caractérisés par le relèvement de la note la plus basse.

<b>1994</b>	11,07 à 18
<b>1995</b>	10,79 à 19,24
<b>1996</b>	10,49 à 17,30
<b>1997</b>	10 à 17,82
<b>1998</b>	11,61 à 17,90
<b>1999</b>	10,78 à 18,86
<b>2000</b>	12,03 à 17,28
<b>2001</b>	11,75 à 18,24
<b>2002</b>	11,32 à 17,18
<b>2003</b>	12,09 à 16,79
<b>2004</b>	12,89 à 18,23
<b>2005</b>	12,88 à 18,28

La moyenne pour l'ensemble de l'épreuve a été de 15,07 sur 20. Ces résultats restent supérieurs à ceux de 2002 (14,35 sur 20) et 2003 (14,40 sur 20). Ils sont inférieurs à ceux de 2004 (moyenne de 15,46 sur 20). Le niveau élevé de la moyenne est dû à la fois aux bonifications (les plus fortes concernant les stages et les matières professionnelles) et à l'augmentation de la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au cours des trois années de scolarité à l'École des chartes. On a vu plus haut (p. 8) que cette moyenne sert de base à la notation de la première épreuve.

## 6. SECONDE ÉPREUVE

La moyenne de la seconde épreuve, qui a un coefficient 2, a été moins élevée : 13,66 sur 20. C'est là aussi une moyenne en baisse par rapport à 2004 (14,31), mais une moyenne supérieure à celles de 2002 et 2003 (13,02 et 13 sur 20).

En 2005, les notes se sont étagées de 10 à 17 (contre 8 à 18 sur 20 en 2004, 6 à 16 sur 20 en 2003, 7 à 16 sur 20 en 2002, 7 à 18 sur 20 en 2001).

Le jury a pu noter à nouveau au dessus de 16, mais deux fois seulement. Un candidat a reçu la note de 16. Au total, 9 postulants (la moitié) ont obtenu une note égale ou supérieure à 14, ce qui correspond aux situations constatées en 2002 et 2003.

Deux candidats ont été notés à la moyenne, sans plus.

Pour cette épreuve de conversation d'une durée de 30 minutes, portant sur les motivations des candidats, le jury a reconduit la formule appliquée depuis 1992.

Il demande en premier lieu aux candidats de se présenter en dix minutes. Ceux-ci sont invités à faire connaître leurs centres d'intérêt, les motifs qui les ont conduits à l'École des chartes, les travaux qu'ils ont menés, leurs sources d'information sur les bibliothèques, tant comme usagers que comme candidats à des fonctions de responsabilité. Il est utile au jury de connaître le type d'établissement pour lequel l'élève se sent, le cas échéant, une vocation.

Certains exposés ont complété très utilement l'information apportée par les dossiers. En 2005, c'était le cas de candidats dont le stage en bibliothèque n'avait pu être organisé que tardivement.

Les postulants aux concours bénéficient d'un entraînement aux oraux, organisé par l'École des chartes. L'exposé est un exercice auquel les conservateurs doivent se livrer dans leur métier. La formation donnée à l'École des chartes est apparue à nouveau efficace, tant pour la clarté de l'exposé que pour la maîtrise du temps de parole.

**Comme il avait été constaté au cours des années précédentes, l'oral est généralement bien maîtrisé.**

Les **exposés** sont bien articulés. Les contenus ont été intéressants. Il n'y a eu qu'une présentation déséquilibrée.

Les différentes bases de la motivation : parcours, travail de recherche, centres d'intérêt, expérience des bibliothèques sont évoquées tour à tour. La langue et la présentation sont bonnes.

En 2004, le jury avait constaté que plus d'un tiers des candidats tentait de dépasser le temps de parole proposé. La situation a été tout à fait différente lors la session 2005. Les candidats ont su se présenter en dix minutes. Un seul a dépassé nettement ce temps. Un autre en revanche a été trop bref.

Les candidats se sont prêtés à l'échange. Quelques uns sont encore plus à l'aise dans l'exposé que dans le dialogue. Des réponses sont encore parfois trop brèves. Mais, de manière générale, un argumentaire est proposé en réponse aux questions de chaque membre du jury. Il n'a été nécessaire qu'une seule fois de multiplier les questions face à un candidat trop tendu.

**En ce qui concerne leur contenu, les échanges ont été satisfaisants.** Les membres du jury interrogent tour à tour, en s'efforçant d'examiner des champs différents ou complémentaires.

Pour poser leurs questions, ils s'appuient tout d'abord sur les pistes ouvertes par les candidats dans leur lettre de motivation ou dans leur exposé :

- Des questions portent naturellement sur les établissements documentaires, français ou étrangers, pour lesquels les candidats ont montré de l'intérêt ou dans lesquels ils ont effectué un stage. Le jury attend de la cohérence entre les centres d'intérêt, les visites citées et la prise d'information. Les questions sont adaptées au niveau d'expérience présenté dans le CV.

- Dans les lettres de motivation, il arrive que des candidats s'expriment de façon très générale sur le rôle social des bibliothèques, le service public ou d'autres thèmes. Des questions leur font préciser leurs opinions ou leur connaissance du sujet.

- Des questions portent aussi sur des aspects du travail de thèse ou sur l'expérience associative. Le jury est attentif aux investissements personnels.

Puis le champ s'élargit.

- Le jury souhaite également savoir si les candidats disposent des informations de base sur les types de bibliothèques qu'ils n'ont pas mentionnés. Il vérifie que les postulants ont des connaissances minimales sur le cadre de fonctionnement institutionnel et juridique des bibliothèques.

- Peuvent être posées des questions sur l'actualité intellectuelle et culturelle, sur les pratiques culturelles, sur les nouvelles technologies, dans des secteurs qui touchent aux bibliothèques.

Comme les années précédentes, les élèves qui concouraient avaient utilisé des bibliothèques, françaises et étrangères, et bénéficié de visites de bibliothèques au cours de leur scolarité à l'École des chartes (en première année ou dans le cadre des options de troisième année). Ils avaient eu l'occasion de se documenter et de rencontrer des conservateurs en poste.

Un fait nouveau était intervenu lors de la session 2004. 17 candidats sur 24 avaient fait un ou plusieurs **stages** en bibliothèque. Ces stages avaient apporté un fort enrichissement des réponses. Les stages en France avaient été dominants : BM (5), BU (2), Bibliothèque du Musée Condé (2), Département spécialisé de la BNF (1), BPI (1), Bibliothèque de l'Observatoire (1), Bibliothèque du service de santé des armées (1), Bibliothèque administrative de la ville de Paris (1), Bibliothèque centrale des musées (1), Bibliothèque de l'École française d'Athènes (1), Bibliothèque historique publique de Russie (1) ...

En 2005, tous les candidats, sauf un, avaient fait un ou plusieurs stages en bibliothèque. La répartition était différente.

Un peu plus de la moitié des stages ou vacations cités avaient été organisés en France. Les lieux de stage étaient : des bibliothèque municipale (6 : Dijon, Dôle, Orléans, Uzès, Valenciennes, Versailles), la BNF (2 : Département des manuscrits, Département de la musique), des bibliothèques universitaires (2 : Paris 5, Paris 8), la bibliothèque de l'Institut (1), la bibliothèque de l'Observatoire (1), la Bibliothèque du Sénat (1), la bibliothèque de l'ENA (1), la bibliothèque du Val de Grâce (1).

Les stages et travaux à l'étranger étaient presque aussi nombreux. Ils s'étaient déroulés à la Staatsbibliothek de Berlin (3), à la Bibliothéque du Warburg Institute à Londres (2), à la Newberry Library de Chicago (2), à la Bibliothèque nationale centrale (1) et à la Bibliotheca Angelica de Rome (1), à la Bibliothèque de l'abbaye d'Agaune en Suisse (1), à la Bibliothèque nationale de la république tchèque à Prague (1) et dans trois bibliothèques moscovites, la Bibliothèque historique publique de Russie (1), la Bibliothèque du Conservatoire d'Etat de Moscou (1), la Bibliothèque scientifique de l'université d'Etat M. V. Lomonossov (1, avec un séjour complémentaire à la bibliothèque académique du musée d'Archangelskoé, près de Moscou).

Globalement, les choix des candidats peuvent se résumer ainsi :

1 stage en France	Plusieurs stages en France	1 stage à l'étranger	à	Plusieurs stages à l'étranger	Stages en France et à l'étranger
2	2	7		1	5

Sur 18 candidats présents, 1 n'avait pas fait de stage. 9 avaient fait un ou plusieurs stages, dont un en France<sup>11</sup>. 8 avaient fait un ou plusieurs stages à l'étranger.

Plusieurs stages s'inséraient dans le cadre d'actions de coopération de l'École des chartes avec des bibliothèques de Russie, prévoyant des travaux de recensement de livres français dans ces bibliothèques.

L'état des bibliothèques est fort différent suivant les pays. Quant aux conditions dans lesquelles se déroulent des vacations en bibliothèque, elles peuvent être fort diverses.

Le président du jury a donc interrogé certains candidats sur l'organisation de leur stage ou vacation, de manière à savoir quelle connaissance ils avaient pu prendre des divers aspects de la bibliothèque et de son fonctionnement général.

Le jury prolongera au cours des prochaines sessions sa réflexion sur l'apport respectif des stages en France et à l'étranger, sur l'apport respectif des stages et vacations. Les bibliothèques françaises ayant des caractères spécifiques, on peut penser qu'un stage à l'étranger est d'autant plus profitable qu'il y a déjà eu stage en France. Dans tous les cas, il semble nécessaire que l'établissement d'accueil fournisse une information assez large aux stagiaires. Le choix du lieu de stage devrait se faire avec le conseil des professeurs de l'École.

Ces remarques faites, on note à nouveau un net progrès dans la connaissance du métier. Si les informations sont inégales, elles sont utilisées au mieux.

En ce qui concerne les **bibliothèques**, le jury a constaté que les établissements cités dans les exposés étaient assez bien connus et situés dans leur cadre administratif. Les effets de la décentralisation et le rôle des DRAC sont maintenant identifiés. Les centres d'intérêt annoncés résistent à l'examen. Les candidats sont au fait des sources d'information disponibles.

Les enseignements de l'École des chartes sensibilisent les élèves au traitement, à la conservation et à la mise en valeur des collections sous toutes ses formes. Les candidats montrent une bonne connaissance des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Ces thèmes seront de plus en plus fréquemment abordés dans une école qui ouvre un master " Nouvelles technologies appliquées à l'histoire".

Les stages donnent une vue non théorique des services internes et des problèmes courants. Grâce aux stages à l'étranger, les élèves ont été sensibilisés aux relations internationales entre bibliothèques, aux réseaux, mais aussi aux différences de moyens, d'outils techniques et de pratiques.

La méconnaissance d'un type de bibliothèques ne se rencontrait qu'épisodiquement cette année. Elle a porté parfois sur les bibliothèques municipales, citées sans toujours apprécier l'importance des documents autres qu'imprimés (phonogrammes, vidéogrammes) et le rôle du secteur jeunesse.

Si les thèmes d'actualité générale étaient connus (ainsi les débats autour du projet de bibliothèque électronique annoncé par Google), les candidats sont inégalement sensibles à des débats plus économiques ou juridiques, sur le droit de prêt, ou bien le droit d'auteur dans l'univers numérique. L'édition et ses problèmes sont souvent terres lointaines. Du côté des universités, des enjeux comme l'édition électronique ou les archives ouvertes sont moins perçus.

- En ce qui concerne **le métier**, les candidats ont une bonne information sur les champs d'activité qui peuvent leur être offerts. Les vocations pour un type d'établissement ou un secteur spécialisé sont exprimées avec réalisme.

---

<sup>11</sup> Un archiviste paléographe avait fait des vacations dans quatre bibliothèques françaises et une bibliothèque étrangère.

Grâce aux stages, se trouve précisée l'image des activités du conservateur de bibliothèque (travail scientifique, domaines techniques, responsabilité d'équipe, administration...). La relation avec des publics variés et des tutelles différentes suivant les bibliothèques est identifiée, avec une vision pratique.

En ce qui concerne les personnels, les candidats ont perçu les charges d'un directeur et d'un conservateur. Seule surprise, un seul autre corps est fréquemment mentionné, celui des magasiniers.

Pourquoi devenir conservateur de bibliothèque ? Beaucoup de candidats posent cette question dans leur lettre de motivation. Plusieurs invoquent en réponse les défis stimulants d'un métier en évolution. Généralement les enjeux actuels des types de bibliothèques évoqués sont identifiés. Mais, dans l'échange, les candidats semblent moins sensibles à des thèmes plus généraux, tels que la mort du livre, la bibliothèque du futur ou la fin des bibliothèques.

#### En conclusion, **le jury rappelle ses attentes :**

. Les candidats doivent posséder une information de base sur les différents types de bibliothèques, leur cadre administratif, l'évolution des technologies.

Les sources sur les bibliothèques sont nombreuses (ouvrages, revues professionnelles, forum et sites Internet). Parcourir les deux premiers volumes du *Dictionnaire encyclopédique du livre* procure une information large et à jour sur une grande partie de ce secteur. Il importe que la prise d'information des candidats fasse à la Bibliothèque nationale de France et aux bibliothèques universitaires la place qu'elles méritent.

. Il est souhaitable que les candidats s'appuient sur leur expérience d'usagers. Ils doivent avoir aussi une connaissance pas trop théorique des types de bibliothèques auxquels ils déclarent s'intéresser.

Il apparaît que cette connaissance est fortement améliorée par un stage. L'École des chartes a recruté un chargé de mission pour les stages et l'international. Elle favorise depuis 2003 la réalisation d'un stage en bibliothèque en fin de première année. En seconde année est maintenant ouverte la possibilité de stage à l'étranger.

Le jury attend naturellement une bonne connaissance des bibliothèques dans lesquelles ont été effectués les stages.

. Les candidats vivent dans un monde où l'information circule. Le jury attend de futurs conservateurs qu'ils montrent de l'intérêt pour l'actualité. Ses questions portent sur l'actualité dans le monde de la culture et l'enseignement.

On demande aux candidats de s'informer sur les perspectives générales qui s'ouvrent au secteur de la documentation et de connaître l'environnement dans lequel fonctionnent les établissements documentaires. Le jury n'attend pas de connaissances très pointues ni des tranches de manuel. Il pardonne facilement une information incomplète. Mais il souhaite que les candidats appliquent à ce champ la méthode que leur enseigne l'École, qu'ils aient de l'esprit critique, qu'ils se situent en futurs responsables.

La motivation est l'élément principal. Il ne s'agit pas d'un simple mouvement vocationnel (le métier de bibliothécaire n'a été une vocation que pour une part de ceux qui l'exercent). La motivation suppose une vision juste du métier et des cadres d'exercice. Les personnes habitées par un réel intérêt pour les bibliothèques, quelle qu'ait pu être leur inclination première, archives, musées ou bien enseignement, sont les plus appréciées.

Des connaissances de base, de la sincérité, de la cohérence sont les principaux atouts. Lors de la présente session, il est à nouveau apparu qu'une motivation tardive, compensée par une expérience en bibliothèque, aboutissait à un bon rang dans l'épreuve.

En même temps, le jury attend un bon niveau intellectuel, la capacité à servir et à s'intégrer dans un service public.

Les conservateurs sont destinés à occuper des emplois de responsabilité. Ils peuvent être nommés très rapidement chargé de mission, adjoint au directeur, chef de service ou responsable de section. C'est une perspective dont les candidats doivent être conscients. Une aptitude générale aux nécessités de l'encadrement est attendue d'eux.

Le jury encourage les candidats à être attentifs aux formations préprofessionnelles, obligatoires ou optionnelles, données dans le cadre de l'École des chartes. Suivre les options en rapport avec le livre et les bibliothèques est un atout.

Assister aux épreuves d'entretien de ce concours, qui sont publiques, est un bon moyen de connaître les attentes du jury. En 2005, des groupes d'élèves de seconde et de troisième année de l'École des chartes ont assisté à ces épreuves. Cette présence annonce sans doute des vocations pour les bibliothèques.

## 7. ANALYSE DES RÉSULTATS

La promotion 2005 était à nouveau une promotion intéressée par le métier de bibliothécaire. Elle avait été attentive aux cours en rapport avec le monde des bibliothèques.

En rendant obligatoire un semestre d'histoire du livre, l'École des chartes contribue à sensibiliser les élèves. Il reste ensuite à consolider les vocations.

C'est pour une bonne part le rôle des stages en bibliothèque. En 2005, ils s'étaient banalisés. Ces stages ont une forte influence sur la motivation des candidats.

L'examen des dossiers a montré des cursus scolaires réguliers et des parcours personnels différents. Parmi les candidats archivistes paléographes, plusieurs avaient fait des expériences diverses : vacances, travaux à l'étranger, enseignement. Mais les parcours des élèves de la promotion sortante étaient également riches : recherches et intérêts spécialisés, séjours à l'étranger, activités associatives...

L'épreuve d'entretien a été bien préparée par la majorité des postulants.

Sur le total des épreuves, la moyenne se situe à 14,13 contre 14,69 en 2004, 13,46 en 2003 et 13,47 en 2002.

9 candidats ont eu une moyenne de 14 ou plus. La moyenne du dernier reçu de la liste principale a été de 12,84.

Si la filière moderne et contemporaine était minoritaire, les trois élèves qui l'ont suivie ont eu des résultats très honorables. Tous se trouvent en liste principale, à la troisième, huitième et douzième place.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de candidats et la part des moyennes supérieures à 14, au cours des dernières sessions.

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre	25	22	23	20	19	18
Notés 14 et +	13	8	6	NC	4	5

2001	2002	2003	2004	2005
19	18	18	24	18
10	8	9	17	9

Quinze postes étaient ouverts pour le concours 2005.

Les dix-huit candidats ont fait l'objet d'un classement en fonction des notes obtenues. A la liste principale de 15 noms a été adjointe une liste complémentaire de 1 personne seulement. Un candidat n'a pu figurer en liste complémentaire, en raison d'un oral pas assez préparé et d'un dossier faible. Le cas d'un autre candidat, qui s'était déjà présenté devant ce jury, a été débattu, sans constater de net progrès par rapport aux sessions précédentes.

Dans la première épreuve, le jury prend en compte, sous l'angle des bibliothèques, les acquis de candidats qui ont déjà fait leurs preuves au plan des études. Les notes obtenues à l'École des chartes forment une part de la note.

Dans la seconde épreuve, le jury juge les candidats selon leur motivation pour un emploi de responsabilité dans les bibliothèques. Sur cette base, il peut être conduit à ne pas retenir un candidat chartiste, même pour la liste complémentaire.

**A l'issue du processus de désistement entre l'ENSSIB et l'Institut national du patrimoine, 13 lauréats de la liste principale ont accepté le bénéfice du concours ENSSIB et 2 ont opté pour l'INP. Il a été fait appel à la liste complémentaire, dont le lauréat entre à l'ENSSIB. Ainsi, la promotion DCB 15 (2006/2007) de l'ENSSIB comporte 14 chartistes <sup>12</sup>.**

Suivant les promotions, l'attraction des élèves se situe plus ou moins vers les archives ou vers les bibliothèques. Ils se présentent à la fois au concours de l'ENSSIB et de l'INP, ou bien font un choix. La sensibilisation des élèves par l'École des chartes a un effet variable.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de postes ouverts, le nombre de candidats présents, le nombre de candidats admis en liste principale et en liste complémentaire, ainsi que le nombre de chartistes entrés à l'ENSSIB, pour les années 1997-2005 <sup>13</sup>.

Année	Postes offerts	Candidats présents	Liste principale	Liste complémentaire	Chartistes entrés à l'ENSSIB
1997	19	23	19	3	17
1998	18	20	18	1	15
1999	14	19	14	0	13
2000	15	18	15	2	15
2001	15	19	15	2	14
2002	15	18	15	2	14
2003	15	18	15	2	12
2004	15	24	15	8	15
2005	15	18	15	1	14

La promotion qui a rejoint l'ENSSIB pour 18 mois de formation compte 74 élèves conservateurs en 2006 (contre 90 élèves en 2005, 96 élèves en 2004, 91 en 2003).

**État : 63 élèves**

- . Concours externe : 25
  - . Concours interne : 13
  - . Chartistes : 14
  - . Liste d'aptitude : 11
- Il n'y a pas de report de scolarité.

**Cadre d'emploi territorial : 11 élèves**

- . Concours externe : 9 (dont 1 report de scolarité)
- . Concours interne : 2

---

<sup>12</sup> DCB : diplôme de conservateur de bibliothèque.

<sup>13</sup> Il est arrivé, avant 1997, que des postes ouverts à ce concours ne soient pas pourvus. Mais cela était dû à l'étroitesse de la liste complémentaire (50 % des postes ouverts). Comme les candidats se présentaient en nombre, à la fois au concours de l'École du patrimoine et au concours de l'ENSSIB (27 candidats en 1993, 28 en 1994..., cf. supra p. 5), des candidats honorables ont pu n'être pas classés. Cette contrainte a été levée par le décret n° 96-888 du 7 octobre 1996.

Le président du jury tient à remercier les services de l'École nationale des chartes, ceux de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, le chef du bureau des concours de la Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, ainsi que Mme LUDOT, son adjointe, pour l'attention qu'ils ont portée à l'organisation de la session 2005. Sa vive reconnaissance va aussi à tous les membres du jury, qui a fonctionné très efficacement.

Une gratitude particulière est exprimée à la Bibliothèque nationale de France. Le jury et les candidats ont été accueillis sur son site François-Mitterrand. La Délégation à la diffusion culturelle de la BNF (M. Damien CHATAGNON, Mme Bettina TOLON) a appuyé à la fois la préparation et le déroulement de la session. L'attention et la bienveillance de la Bibliothèque nationale de France ne peuvent avoir que des effets heureux sur les vocations des chartistes pour les bibliothèques.

## Liste des documents figurant en annexe

1. Décret du 9 janvier 1992, article 4 (J.O. du 12 janvier)
2. Arrêté du 18 février 1992 (J.O. du 26 février)
3. Décret du 7 octobre 1996 (J.O. du 12 octobre)
4. Arrêté du 25 février 1999 (J.O. du 6 mars)
5. Arrêté du 8 avril 2005 (J.O. du 22 avril)
6. Arrêté du 12 mai 2005 (J.O. du 25 mai 2004)
7. Arrêté du 23 septembre 2005